

Pays de la Loire

**Devenez animateur
de l'Éducation Populaire**

BP JEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse,
De l'Éducation Populaire et du Sport

**Bi-Qualifiant APT/LTP
Activités Physiques pour Tous
et/ou Loisirs Tous Publics**

UCC complémentaire :
« Direction d'un séjour de vacances
ou d'un accueil de loisirs »

- Sarthe -



Formation du 11 janvier 2010 au 14 janvier 2011

CEMEA Pays de la Loire

15 bis allée du Commandant Charcot - 44000 NANTES

Tél. : 02 51 86 02 60 - Fax : 02 51 81 92 80

71 avenue Yzeux - 72000 LE MANS

Mail : accueil@cemea-pdll.org

BP JEPS

Qu'est-ce que le BPJEPS ?

Les CEMEA proposent le BP JEPS Bi-Qualifiant Activités Physiques pour Tous (APT) et/ou Loisirs Tous Publics (LTP)

Le BP JEPS, délivré par le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports est **une formation professionnelle d'animateurs de niveau IV** (remplaçant le BEATEP, le BESAAPT...).

Ce diplôme permet de reconnaître les compétences des formés et intègre le dispositif de **Validation des Acquis de l'Expérience** (VAE).

Un dispositif **d'individualisation**, de la formation permet d'alléger en partie le parcours du stagiaire, en fonction de son parcours et de son expérience.

Le diplôme est obtenu par capitalisation de **10 unités de compétences**.

Les CEMEA propose par ailleurs une unité capitalisable complémentaire du BP JEPS « Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil loisirs ».

En référence à l'arrêté du 23.07.2004. Cette unité capitalisable complémentaire répond aux besoins de formation des stagiaires ou diplômés BPJEPS autres que la spécialité LTP notamment les stagiaires APT ou Animation Sociale.

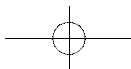
BP JEPS

Qui sont les CEMEA ?

Les CEMEA se revendiquent à la fois de **l'Éducation Nouvelle et de l'Éducation Populaire**. Ceci dépasse largement la seule mise en œuvre de techniques éducatives particulières.

Nous avons pour objectif de donner à chacune des personnes participant aux actions de formations que nous organisons, les moyens d'être **des citoyens actifs dans une société plus juste et plus égalitaire**, et d'être **des acteurs conscients** dans les groupes et les collectivités humaines où elles sont inscrites.

Nous avons pour objectif de favoriser la possibilité pour toute personne de **devenir sujet et acteur politique** de l'évolution et de s'investir dans un projet démocratique de société et dans un mode de développement conciliant les dimensions humaines, sociales, économiques et environnementales du monde.



Les objectifs de la formation

CEMEA
Pays de la Loire

La formation proposée s'adresse à des animateurs socio culturels et/ou socio sportifs dont la compétence repose sur une connaissance approfondie des différents publics. Cet animateur structure son activité par une proposition basée sur le projet et dans un contexte d'animation itinérante.



Emplois visés (en référence aux conventions collectives du secteur) : animateur socioculturel - animateur sportif - animateur territorial - animateur.

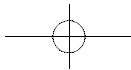
Employeurs concernés : association socio-culturelle de loisirs tous public - associations sportives - MJC - FJT - centres sociaux - maisons de quartier - PIJ - collectivités territoriales - OMJ - Bases de loisirs

L'organisation de la formation : L'alternance, un principe

La construction des savoirs se fait dans un mouvement d'aller retour permanent ; les situations de formation qui s'appuient sur l'alternance, développent et potentialisent ce processus.

On peut définir l'alternance comme la mise en mouvement des différents « lieux » concernés par la formation : le stagiaire lui-même d'abord, mais aussi le lieu de l'action, le lieu de la formation, les lieux de ressource ; cet ensemble est plus riche que le seul aller et retour théorie - pratique du lieu de la formation au lieu de l'action, même si c'est souvent le cas et en constitue le socle.

Le terrain est essentiel à la formation. C'est lui qui confronte le stagiaire directement sans médiation à sa capacité d'action.



BP JEPS

Les unités de compétences

Principales compétences recherchées (domaines et niveau) :

en fonction de son environnement, des missions et des activités de sa structure employeur, cet animateur pourra être amené à développer les compétences suivantes déclinées dans le Brevet professionnel Activités Physiques pour Tous et/ou Loisirs Tous Publics.



- UC 1 :** Communiquer dans les situations de vie professionnelle.
- UC 2 :** Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative.
- UC 3 :** Préparer un projet ainsi que son évaluation.
- UC 4 :** Participer au fonctionnement de la structure.
- UC 5 :** Préparer une action d'animation.
- UC 6 :** Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation.
- UC 7 :** Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite et la pratique d'activités éducatives et de découverte.
- UC 8 :** Conduire une action éducative et de découverte.
- UC 9 :** Maîtriser les outils et techniques de la spécialité.
- UC 10 :** Faire découvrir à tous les publics le particularisme culturel d'un territoire.

Dans l'objectif de développer les actions d'une structure associative, il paraît intéressant pour l'animateur d'avoir une bonne connaissance du potentiel offert par son environnement et de pouvoir l'utiliser au profit du public qu'il a en charge ou qu'il souhaite accueillir.

Il s'agit de donner à l'animateur les moyens de concevoir un projet cohérent en s'aidant des ressources humaines, environnementales et méthodologiques qu'il aura identifiées. Dans une perspective de développement durable, cet objectif a pour but de développer des projets à visées touristiques, culturelles et environnementales. C'est pour l'animateur l'occasion de s'ouvrir à des publics non inscrits et parfois en marge des activités de loisirs comme par exemple les adultes ou les personnes âgées.

BP JEPS

Les unités de compétences (suite)

UCC complémentaire : « Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs »

Sont concernés par cette UCC les stagiaires BP JEPS APT, les animateurs ayant un BP JEPS APT ou Animation Sociale et voulant diriger un accueil collectif de mineur.

La formation se découpe en trois grandes phases, à l'issue d'une première journée de positionnement dont l'objet est de dresser le profil de chaque stagiaire.

Première phase : Connaissances de base - Élaboration du projet pédagogique et préparation du séjour. Ceci permettra de poser les bases nécessaires à la préparation des mises en situation pédagogique.

Deuxième phase : Situations de direction de centre de vacances et de loisirs. Mise en situation pédagogique en tant que directeur ou directeur adjoint de 14 jours au minimum (dont 3 nuits minimum en internat) dans un centre déclaré auprès du service administratif et réglementaire compétent.

Troisième phase : Analyse du stage pratique - Retour sur la formation. A l'issue des deux premières phases de formation, un retour sur les expériences pratiques et bilan de la formation seront menés dans une logique d'individualisation des parcours de formation. Deux demi-journées d'accompagnement seront proposées dans ce parcours.

Allègement de formation et de certification

La formation étant structurée en Unités Capitalisables (UC), il est possible d'obtenir des allègements de formation. Il est procédé, **lors des journées de positionnement**, à une exploration des compétences acquises au regard du référentiel professionnel du BP JEPS entre le stagiaire et l'organisme de formation. Des allègements de formation par Unité Capitalisable peuvent être accordés par accord mutuel. D'autre part, certaines personnes peuvent aussi être certifiées de certaines UC par équivalence de diplôme.

Équivalences BP JEPS - BEES - BEATEP

Les équivalences permettent l'allègement de la formation et des procédures de certification comme indiqué ci - dessous.

Journal Officiel n°128 du 4 juin 2004 – arrêté du 6 mai 2004

- Art. 1 : Les titulaires de réussite à la **partie commune du brevet d'état d'éducateur sportif** (BEES) obtiennent de droit l'équivalence des unités capitalisables 1, 2 et 3 du BP JEPS.
- Art. 2 : Les candidats ayant obtenu **l'unité de formation générale** du brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) obtiennent de droit l'équivalence des unités capitalisables 1 et 4 du BP JEPS.
- Art. 3 : Les candidats ayant obtenu **l'unité de formation pédagogique** du brevet d'état d'animateur de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) obtiennent de droit l'équivalence des unités capitalisables 2 et 3 du BP JEPS.

Arrêté du 2 mai 2006 : Les titulaires du baccalauréat professionnel « services de proximité et vie locale » obtiennent de droit les unités capitalisables 1, 2, 3 et 4.

BP JEPS

Déroulement de la formation

Dates extrêmes : La formation débutera le **11 janvier 2010** et s'achèvera le **14 janvier 2011**.

Durée des regroupements (hors vacances scolaires)

Pour le BP JEPS «Activités Physiques pour Tous»

19 regroupements sur 12 mois au rythme de un à deux regroupements par mois. 637 heures en centre de formation et 826 heures en alternance. Durée totale 1463 heures.

Pour le BP JEPS «Loisirs Tous Publics»

17 regroupements sur 12 mois au rythme de un à deux regroupements par mois. 602 heures en centre de formation et 826 heures en alternance. durée totale 1428 heures.

Pour le BP JEPS «Bi-qualifiant APT/LTP»

21 regroupements sur 12 mois au rythme de deux regroupements par mois. 737 heures en centre de formation et 826 heures en alternance. durée totale 1563 heures.

Lieu de la formation : CEMEA Pays de la Loire, 71 avenue Yzeux - 72000 LE MANS principalement; certaines semaines seront délocalisées en fonction de la thématique. Les semaines se dérouleront en externat à l'exception d'**une semaine en internat**(coût compris dans la formation).

UCC complémentaire « Direction d'un séjour de vacances ou un accueil de loisirs »

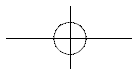
Phase 1 : du 17 au 21 mai 2010 (soit 35 heures de formation)

Phase 2 : 14 jours au minimum (dont 3 nuits minimum en internat)

Phase 3 : du 21 au 25 septembre 2010 ou du 30 novembre au 4 décembre 2010.

ou du 17 au 21 mai 2011 (soit 35 heures de formation)

Accompagnement individuel, durée totale en formation 94 heures.



Conditions d'inscription

CEMEA
Pays de la Loire

*Pour le BP JEPS«**Activités Physiques pour Tous**»*

Selon l'annexe 3 du décret du 23 novembre 2004, des tests physiques seront organisés préalables à l'entrée en formation.

1. Courir en tenant une distance minimum dans un temps donné (test de Luc Léger) ;
2. Satisfaire à un test d'habiletés motrices.

Les équivalences

Les titulaires d'un diplôme d'initiateur au minimum délivré par une fédération sportive reconnue par le ministère des sports sont exemptés des tests précités. Il en est de même pour les titulaires du BAPAAT ou de tout diplôme de niveau IV ou supérieur dans le champ du sport.

L'attestation de réussite des exigences préalables à l'entrée en formation est délivrée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs, au vu du diplôme fédéral mentionné ci-dessus.

*Pour le BP JEPS«**Loisirs Tous Publics**»*

D'après l'annexe III de l'arrêté du 29 mars 2003, les personnes titulaires des qualifications suivantes satisfont aux exigences préalables et se voient délivrer par le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs l'attestation de réussite aux exigences préalables.

- le Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Éducative
- le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation
- le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction
- le Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant animateur Technicien
- tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention
- tout diplôme de niveau IV ou supérieur.

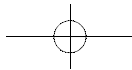
S'il ne possède pas une de ces qualifications, et s'il ne peut attester d'au moins 14 jours d'expérience aux fonctions d'animation, le candidat ne sera pas admis à se présenter aux tests de satisfaction des exigences préalables pour entrer en formation.

*Pour le BP JEPS«**Bi-qualifiant APT/LTP**»*

Le candidat devra satisfaire aux conditions du BP APT et LTP.

*Pour l'inscription à l'UCC« **Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs** »*

Le candidat devra soit être stagiaire d'une formation BP JEPS (autre que la spécialité LTP), soit être titulaire d'un BP JEPS (autre que la spécialité LTP) ou d'un BEATEP (autre que Activité Sociale et Vie Locale).



BP JEPS

Modalités d'inscription

Tous les candidats devront déposer leur dossier de candidature aux CEMEA pays de la Loire pour le 23 octobre 2009

Il contiendra :

- Le dossier d'inscription (ce dossier est téléchargeable en ligne sur notre site internet : cemea.asso.fr/rubrique Animation professionnelle/BP JEPS Biqua-
lifiant.
 - Les diplômes réglementaires à l'entrée de la formation
 - Un historique de l'expérience du stagiaire (CV et lettre de motivation).
- Tout dossier incomplet et non renseigné ne sera pas pris en compte.

Les candidats devront passer les épreuves suivantes :

- Ecrit sur table (2 heures) permettant de vérifier le niveau d'écrit, capacité à problématiser ;
- Entretien oral (30 minutes) permettant de repérer la motivation, la cohérence du projet professionnel, les financements, l'expérience d'animation, le lieu de l'alternance ;
- Pour les candidats à l'APT : Epreuves physiques (cf conditions d'inscriptions).

Réunion d'information : le 5 octobre 2009 à 18 heures aux CEMEA au Mans (71 avenue Yzeux) sur inscription. Tél. 02 43 82 73 08 - Mail : l.boucher@cemea-pdll.org

Dépôt du dossier de candidature : pour le **23 octobre 2009**, cachet de la poste faisant foi et sous réserve d'un dossier complet.

Epreuve de **sélection** des candidats : le **4 novembre 2009** au Mans.

Positionnement : du 14 au 16 décembre 2009.

Lieu de la formation : Le Mans (Sarthe)

- **Le coût total de la formation APT** est de **5733* euros** pour une prise en charge personnelle, employeur ou OPACIF.

- **Le coût total de la formation LTP** est de **5418* euros** pour une prise en charge personnelle, employeur ou OPACIF.

- **Le coût total de la formation Bi-qualifiante APT/LTP** est de **6633* euros** pour une prise en charge personnelle, employeur ou OPACIF.

Ces coûts comprennent l'évaluation, le suivi, la prestation pédagogique et la certification. **Frais d'inscription 50 euros.** Frais de positionnement **190 euros.**

- **Le coût total de l'UCC complémentaire « Diriger un accueil collectif de mineurs »** est de **846* euros** TTC.

Le coût de la formation restant à la charge du stagiaire pris en charge par le Conseil Régional Pays de la Loire au titre du Programme Régional de Formation Qualifiante (PRFQ) sous condition de recevabilité de la personne et dans la limite des places disponible est de:

1 573,15 euros pour un parcours APT

1 418,80 euros pour un parcours LTP

1 991,20 euros pour un parcours bi-qualifiant